

# LISTE DES DELIBÉRATIONS

## Réunion du Conseil Communautaire

### 9 AVRIL 2024 à 18H

Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote (Approuvée ou rejetée)
<b>20240409-1</b>	Vote du budget principal	Approuvée
<b>20240409-2.1.1</b>	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (hors TEOM) et de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2024	Approuvée à l'unanimité
<b>20240409-2.1.2</b>	Vote du taux d'imposition de la TEOM pour l'année 2024	Approuvée
<b>20240409-2.1.3</b>	Vote du taux d'imposition de la TEOM pour l'année 2025	Approuvée
<b>20240409-2.1.4</b>	Vote du taux d'imposition de la TEOM pour l'année 2026	Approuvée
<b>20240409-2.2</b>	Détermination du produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024	Approuvée à l'unanimité
<b>20240409-2.3</b>	Instauration du versement mobilité et fixation de son taux	Approuvée
<b>20240409-2.4</b>	Mise en place d'un dispositif de remboursement du versement « mobilité » à destination des communes membres et de leurs établissements publics administratifs	Approuvée à l'unanimité
<b>20240409-3</b>	Vote du Budget Annexe « Développement économique »	Approuvée à l'unanimité
<b>20240409-4</b>	Vote du Budget Annexe « Immobilier locatif d'entreprises »	Approuvée à l'unanimité
<b>20240409-5</b>	Vote du Budget Annexe « Centre Aquatique »	Approuvée à l'unanimité
<b>20240409-6</b>	Vote du Budget Annexe « Tourisme »	Approuvée à l'unanimité
<b>20240409-7</b>	Vote du Budget Annexe « GEMAPI »	Approuvée à l'unanimité
<b>20240409-8</b>	Vote du Budget Annexe « O2S Sport Santé Bien Être »	Approuvée
<b>20240409-9</b>	Vote du Budget Annexe « Hôpital / EHPAD »	Approuvée à l'unanimité
<b>20240409-10</b>	Vote du Budget Annexe « déchets ménagers et assimilés »	Approuvée
<b>20240409-11</b>	Vote du Budget Annexe « Mobilité »	Approuvée à l'unanimité
<b>20240409-12</b>	Vote du Budget Annexe « eau et assainissement »	Approuvée à l'unanimité

Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote (Approuvée ou rejetée)
20240409-13	Fonds d'accompagnement financier aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres : modification du règlement et validation de la programmation 2024	Approuvée à l'unanimité
20240409-14	Fixation des Attributions de compensation définitives pour l'année 2024	Approuvée à l'unanimité
20240409-15	Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Beauchamps	Approuvée à l'unanimité
20240409-16	Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Mers les Bains	Approuvée à l'unanimité
20240409-17	Instauration du droit de préemption urbain simple et renforcé à Mers-les-Bains et délégation de celui-ci à la commune	Approuvée à l'unanimité
20240409-18	Territoire engagé pour le logement – signature de la convention de financement	Approuvée à l'unanimité

**Le Président**  
Eddie FACQUE

**Délais et voies de recours :**

*Les délibérations du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elles sont exécutoires. Elles peuvent, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*